

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

En application des dispositions des articles 7 et 8 du code des organismes de placements collectifs promulgués par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la Société « **Millenium Obligataire SICAV** » au 31 décembre 2019, qui font apparaître un actif net de **2.093.777** dinars pour un capital de **2.030.686** dinars et une valeur liquidative égale à **103,519** dinars par action. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de votre conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Toutefois,

- Les emplois au titre de l'ATB représentent 10,09% de l'actif de Millenium Obligataire SICAV, dépassant, ainsi le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif ; et
- Les actifs de **Millenium Obligataire SICAV**, s'élevant au 31 décembre 2019 à **2.105.793** dinars, sont composés à concurrence d'un montant de **1.773.450** dinars, soit 84,22 % de valeurs mobilières et de **329.218** dinars soit 15,63 % de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux respectivement égaux à 80% et 20%.

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis, le 27 février 2020

Le Commissaire aux Comptes :
TUNISIE AUDIT & CONSEIL
Lamjed BEN MBAREK

BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2019
(Unité : en D.T.)

<u>ACTIF</u>	Note	AU 31/12/2019	AU 31/12/2018
AC 1 - Portefeuille-titres	4.1.1	1 565 754	3 979 902
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		102 144	-
b - Obligations et valeurs assimilées		1 463 610	3 979 902
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4.1.2	536 915	43 983
a - Placements monétaires		207 697	-
b - Disponibilités		329 218	43 983
AC 4 - Autres actifs	4.1.5	3 124	20
a - Débiteurs divers		3 124	20
TOTAL ACTIF		2 105 793	4 023 905
<u>PASSIF</u>			
PA 2 - Opérateurs créditeurs	4.1.6	5 119	8 199
PA 3 - Autres créditeurs divers	4.1.7	6 897	11 621
TOTAL PASSIF		12 016	19 820
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 – Capital	4.1.8	2 030 686	3 864 764
CP 2 - Sommes distribuables		63 091	139 321
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		15	3
b - Sommes distribuables de l'exercice		63 076	139 318
ACTIF NET		2 093 777	4 004 085
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 105 793	4 023 905

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(Unité : en D.T.)

		Période du 01/10/2019 Au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Période du 01/10/2018 Au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018
	Note				
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	21 635	97 448	48 901	209 680
a - Dividende		-	-	-	-
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		21 635	97 448	48 901	209 680
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.2.2	3 594	8 276	232	18 230
a - Intérêts sur comptes courants		421	1 625	232	1 204
b - Revenu des autres placements monétaires		3 173	6 651	-	17 026
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		25 229	105 724	49 133	227 910
CH 2 - Charges de gestion des placements	4.2.3	(5 118)	(21 686)	(8 199)	(37 140)
REVENU NET DES PLACEMENTS		20 111	84 038	40 934	190 770
CH 3 Autres charges	4.2.4	(2 904)	(8 364)	(2 521)	(15 049)
RESULTAT D'EXPLOITATION		17 207	75 674	38 413	175 721
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		(7 128)	(12 598)	(31 290)	(36 403)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		10 079	63 076	7 123	139 318
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		7 128	12 598	31 290	36 403
RESULTAT NON DISTRIBUABLE		649	(1 446)	(1 987)	(2 862)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		646	53 996	(1 987)	(8 647)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-	(55 155)	-	5 785
Frais de négociation de titres		3	(287)	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		17 856	74 228	36 426	172 859

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(Unité : en D.T.)

	Période du 01/10/2019 Au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Période du 01/10/2018 Au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018
AN 1 - <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>				
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	17 856	74 228	36 426	172 859
a - Résultat d'exploitation	17 207	75 674	38 413	175 721
b - Variation des plus (ou moins) values portent./titres	646	53 996	(1 987)	(8 647)
c - Plus (ou moins) values réalisées/cession de titres	-	(55 155)	-	5 785
d - Frais de négociation de titres	3	(287)	-	-
AN 2 - <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-	(67 745)	-	(145 408)
AN 3 - <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(270 731)	(1 916 791)	(1 109 891)	(2 382 456)
a - Souscriptions	112 573	2 278 516	767 647	4 022 609
- Capital	109 100	2 198 200	739 700	3 900 600
- Régularisation des sommes non distribuables	420	8 491	3 356	19 253
- Régularisation des sommes distribuables	3 053	71 825	24 591	102 756
b - Rachats	(383 304)	(4 195 307)	(1 877 538)	(6 405 065)
- Capital	(371 700)	(4 023 500)	(1 813 200)	(6 193 200)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 421)	(15 823)	(8 456)	(30 766)
- Régularisation des sommes distribuables	(10 183)	(155 984)	(55 882)	(181 099)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(252 875)	(1 910 308)	(1 073 465)	(2 355 005)
AN 4 - <u>ACTIF NET</u>				
a - en début de période	2 346 652	4 004 085	5 077 550	6 359 090
b - en fin de période	2 093 777	2 093 777	4 004 085	4 004 085
AN 5 - <u>NOMBRE D'ACTIONS</u>				
a - en début de période	22 852	38 479	49 214	61 405
b - en fin de période	20 226	20 226	38 479	38 479
VALEUR LIQUIDATIVE	103,519	103,519	104,059	104,059
AN 6 - <u>TAUX DE RENDEMENT</u>	0,81%	2,96%	0,86%	3,43%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

1. PRESENTATION DE MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

Millenium Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 22 juin 2001, et a reçu l'agrément du ministre des finances le 13 juin 2000, et le visa du prospectus d'émission par le C.M.F le 26 octobre 2001, sous le n° 01.425.

2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers intermédiaires relatifs à la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2019 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999. Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société Millenium Obligataire SICAV et les normes comptables tunisiennes n'est à signaler.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2. Évaluation des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société Millenium Obligataire SICAV ne possède pas un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3. Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires comprennent les Bons du Trésor à court terme, les certificats de dépôts et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées en date d'arrêté à leur prix d'acquisition (Valeur nominale-intérêts précomptés non échus).

3.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4. NOTES EXPLICATIVES DES DIFFERENTES RUBRIQUES FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté à 1 565 754 dinars au 31 décembre 2019, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% actif
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES				
Obligations		995 000	1 035 748	49,19%
EO ATB SUB 2017 CAT A	1 500	150 000	159 324	7,57%
EO ATB SUB 2017 CAT A	500	50 000	53 079	2,52%
EO ATL 2013-1	7 500	150 000	155 662	7,39%
EO ATL 2013-1	2 500	50 000	51 888	2,46%
EO HL 2015-02 B	1 750	140 000	146 702	6,97%
EO TUNISIE LEASING 2012-2 B	4 000	80 000	83 939	3,99%
EO UBCI 2013	2 500	50 000	51 598	2,45%
EO UBCI 2013	5 000	100 000	103 196	4,90%
EO UBCI 2013	2 500	50 000	51 598	2,45%
EO UIB 2009-1	3 500	175 000	178 762	8,49%
Bons du trésor assimilables		437 988	427 862	20,32%
BTA-6.90% MAI22	352	380 160	370 209	17,58%
BTA-6.90% MAI22	35	37 100	36 727	1,74%
BTA-6.90% MAI22	20	20 728	20 926	0,99%
Titres OPCVM		99 902	102 144	4,85%
AL HIFADH SICAV	982	99 902	102 144	4,85%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		1 532 890	1 565 754	74,35%

4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 536 915 dinars au 31 décembre 2019, réparti comme suit :

DÉSIGNATION	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% actif
PLACEMENTS MONÉTAIRES		201 046	207 697	9,86%
BTCT_52S-05-05-2020_7.76%	215	201 046	207 697	9,86%
DISPONIBILITES		329 218	329 218	15,63%
TOTAL GÉNÉRAL		530 264	536 915	25,50%

4.1.3. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 31 décembre 2019, le ratio susvisé s'élève à 15,63%.

4.1.4 Valeurs mobilières en portefeuille détaillées par émetteur/garant

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 31 décembre 2019 une valeur comptable de 1 773 451 DT, soit 84,22% du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Portefeuille Titres		Placements monétaires		Total	% Actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	BTCT		
ETAT	-	427 862		207 697	635 559	30,18%
ATB	212 403				212 403	10,09%
ATL	207 550				207 550	9,86%
UBCI	206 392				206 392	9,80%
HL	146 702				146 702	6,97%
UIB	178 762				178 762	8,49%
Tunisie leasing	83 939				83 939	3,99%
AL HIFADH SICAV	-		102 144		102 144	4,85%
Total	1 035 748	427 862	102 144	207 697	1 773 451	84,22%

4.1.5. Autres actifs

Ce poste présente au 31 décembre 2019 un solde de 3 124 dinars contre 20 dinars au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
AUTRES DEBITEURS RAS SUR EO	3 124	20
Total des autres actifs	3 124	20

4.1.6. Opérateurs créditeurs

Ce poste présente au 31 décembre 2019 un solde de 5 119 dinars contre 8 199 dinars au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Dépositaire	1 800	1 800
Gestionnaire	3 319	6 399
Total des opérateurs créditeurs	5 119	8 199

4.1.7. Autres créiteurs divers

Ce poste présente au 31 décembre 2019 un solde de 6 897 dinars contre 11 621 dinars au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Impôts à payer*	(129)*	30
Impôts à payer au titre de la contribution sociale de solidarité	-	200
Commissaire aux comptes	5 416	10 008
CMF (redevance & Publication)	1 570	1 331
Retenue à la source à payer	12	12
Charges à payer	28	40
Total	6 897	11 621

(*) Il s'agit d'un surplus de TCL déclaré par rapport au stock réel

4.1.8. Capital social

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2019 se détaillent ainsi :

Capital au 31 décembre 2018

Montant (en nominal)	3 847 900
Nombre de titres	38 479
Nombre d'actionnaires	437

Souscriptions réalisées

Montant (en nominal)	2 198 200
Nombre de titres émis	21 982
Nombre d'actionnaires nouveaux	3

Rachat effectués

Montant (en nominal)	4 023 500
Nombre de titres rachetés	40 235
Nombre d'actionnaires sortant	20

Capital au 31 décembre 2019

Montant (en nominal)	2 022 600
Nombre de titres	20 226
Nombre d'actionnaires	420

La valeur du capital tenant compte des sommes non distribuables s'établit comme suit :

–Capital en nominal au 31 Décembre 2019	2 022 600
–Sommes non distribuables*	(8 778)
–Somme non distribuable des exercices antérieurs	16 864
Capital au 31 décembre 2019	2 030 686

(*) Les sommes non distribuables se détaillent comme suit :

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	53 996
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(55 155)
Frais de négociation de titres	(287)
Résultat non distribuable de la période :	(1 446)
Régularisation des S.N.D sur souscriptions	8 491
Régularisation des S.N.D sur rachats	(15 823)
Régularisation des S.N. D	(7 332)
Sommes non distribuables	(8 778)

4.2. Notes explicatives de l'état de résultat

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10.2019 au 31.12.2019 à 21 635 dinars contre 48 901 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/10/2019 Au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Période du 01/10/2018 Au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	21 635	97 448	48 901	209 680
Total	21 635	97 448	48 901	209 680

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10.2019 au 31.12.2019 à 3 594 dinars contre 232 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/10/2019 Au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Période du 01/10/2018 Au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Intérêts sur comptes courants	421	1 625	232	1 204
Revenus des autres placements monétaires	3 173	6 651	-	17 026
Total	3 594	8 276	232	18 230

4.2.3. Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10.2019 au 31.12.2019 à 5 118 dinars contre 8 199 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/10/2019 Au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Période du 01/10/2018 Au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	3 318	14 546	6 399	29 943
Rémunération du dépositaire	1 800	7 140	1 800	7 197
Total	5 118	21 686	8 199	37 140

4.2.4. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10.2019 au 31.12.2019 à 2 904 dinars contre 2 521 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/10/2019 Au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Période du 01/10/2018 Au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Redevance CMF	558	2 445	1 075	5 032
Rémunération commissaire aux comptes	803	3 188	804	7 987
Publicité et publications	491	1 466	329	1 305
Agios, frais bancaires et autres charges	1 000	1 053	18	73
Impôts et taxes	52	212	95	452
Contribution sociale de solidarité	-	-	200	200
Total	2 904	8 364	2 521	15 049

5. REMUNERATION DU DEPOSITAIRE ET DU GESTIONNAIRE

La gestion de la **Millenium Obligataire SICAV** est assurée par la Compagnie Gestion et Finance (C.G.F), moyennant une rémunération égale à 0,5%HT de l'actif net, réglée trimestriellement et à terme échu.

La banque Internationale Arabe de Tunisie (B.I.A.T) a été désignée dépositaire des titres et fonds de la **Millenium Obligataire SICAV**, moyennant une rémunération payable trimestriellement et à terme échu, arrêtée comme suit :

- De 0 à 10 millions de dinars : 0,1% HT de l'actif net avec minimum de 6 000 dinars ;
- De 10 millions à 20 millions de dinars : 0,08% HT de l'actif net ;
- Au-delà de 20 millions de dinars : 0,06% HT de l'actif net.